

rien de nouveau. Dans l'une des provinces le premier ministre et le chef de l'opposition sont passés des Communes au poste qu'ils occupent maintenant. Même s'il est parfois avantageux de ne pas confondre la politique fédérale et la politique provinciale, je ne crois pas que nous ayons à nous plaindre de ces échanges fédéraux-provinciaux, étant donné surtout que les déplacements ne se font pas tous dans le même sens. Le ministre de l'Agriculture (M. Gardiner) et le ministre de la Justice (M. Garson) ont tous deux été premiers ministres de leur province respective. Avant d'entrer à la Chambre des communes, le chef de l'opposition (M. Drew) a été premier ministre de la grande province d'Ontario. Le premier ministre de l'une des provinces Maritimes, après un stage à la Chambre des communes, a repris subséquemment son poste de premier ministre de sa province. Ces échanges démontrent, je crois, que les Canadiens, qui en ont le talent et la volonté, sont disposés à servir leurs concitoyens dans toute sphère d'activité où ces derniers jugent qu'ils peuvent être utiles à la collectivité.

Le chef de l'opposition se plaint, monsieur l'Orateur, de ce que le discours du trône ne soit pas très révélateur. J'ai cru remarquer au cours de ses observations que trois des importantes propositions que renferme le discours du trône semblent avoir échappé à son attention; du moins, il n'a pas jugé à propos de les critiquer. L'une de ces révélations c'est que nous serons appelés au début de la session à autoriser la participation du Canada aux forces unifiées qu'on organise sous le régime du Traité de l'Atlantique-Nord. La seconde révélation c'est que nous serons appelés à approuver des dépenses sensiblement accrues pour la défense. La troisième, qui est importante et qui se rapporte à l'une des questions examinées par le chef de l'opposition, c'est qu'on nous demandera d'approuver la participation appropriée du Canada au plan de Colombo et à l'aide technique à des régions peu développées. Ce sont des questions de quelque importance et elles indiquent, je crois, comment le Gouvernement entend recommander à la Chambre de reconnaître la gravité de cette situation.

Je dois reconnaître que le chef de l'opposition a été parfaitement loyal dans la façon dont il a parlé de cette fois où j'ai fait observer un peu à la légère, à une conférence de presse, que Lloyd's avait émis cette police d'assurance contre la probabilité qu'une réunion internationale, prévue pour septembre prochain à Toronto, soit dérangée par la guerre. Il a bien dit qu'à son avis, ce n'était pas de mon gré qu'on avait fait tant de bruit dans les journaux et à la radio autour de cette observation. Les députés savent que

mon opinion réfléchie sur la situation internationale est celle que j'ai exprimée dans le message du nouvel an qui a été enregistré en vue de la radiodiffusion à la population du Canada avant mon départ, le 31 décembre, pour la réunion des premiers ministres des pays du Commonwealth à Londres.

J'y ai exprimé mes opinions bien réfléchies. Elles sont encore les mêmes. Je ne les lirai pas en vue de les consigner au compte rendu, mais je crois qu'elles peuvent se résumer en quatre phrases. J'ai dit alors, et je le croyais fermement, que la situation au début de 1951 était encore plus sérieuse qu'elle ne l'était à l'aurore de 1950. J'ai déclaré alors, et je le crois fermement, que c'est pour cela que nous devons multiplier nos efforts en vue de prévenir une guerre mondiale. Si grave que soit la situation, je ne crois pas qu'une guerre mondiale soit inévitable. Mais si je ne crois pas qu'une guerre mondiale soit inévitable, c'est parce que j'ai confiance en la bonne volonté et l'aptitude des populations des douze nations groupées par le Pacte de l'Atlantique-Nord en vue de grossir leurs forces au point de décourager toute agression contre elles.

Je ne crois pas que nous puissions nous croiser les bras et compter qu'il n'y ait pas de guerre. Je crois, cependant, que la population de notre pays et celle des onze autres nations qui se sont unies en vertu du traité de l'Atlantique-Nord veulent et peuvent prendre les dispositions qui seront nécessaires pour exercer un effet préventif efficace contre la probabilité d'une agression. Nous savions qu'un commandant suprême avait été nommé. Même si tous les Canadiens le savaient aussi, cette circonstance nous a paru suffisamment importante pour qu'elle valût d'être signalée dans le discours que Son Excellence a prononcé à l'ouverture du Parlement. Nous avons voulu voir là un indice du progrès réalisé dans l'organisation de la puissance des nations de l'Atlantique-Nord contre le risque d'une agression. Nous savions par expérience, même avant la nomination d'un commandant suprême des forces, que l'on avait mis en regard les unes des autres beaucoup de bonnes dispositions à prendre, afin de décider lesquelles étaient préférables; cependant, jusqu'à ce qu'un commandant suprême fût choisi et reconnu par les gouvernements des douze nations, il avait été très difficile de trouver quelqu'un capable d'assumer la responsabilité de dire: "Parmi les bonnes dispositions possibles, voici celle que nous allons prendre, et prendre tout de suite". A mon avis, le choix d'un commandant suprême chargé de ranger et d'organiser les forces des douze nations unies par ce traité accélérera les choses; et la

[Le très hon. M. St-Laurent.]